



CSE

# Comité Social et Économique



SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CELC

## TOUT VA BIEN SAUF POUR LES SALARIÉS

Orléans, le 20 juin 2026

Avec la remontée du ratio CET 1, les dirigeants de la CELC devraient déclencher leur PILT (Plan d'Intéressement Long Terme).

Ce dispositif de 3 ans peut gonfler leur part variable jusqu'à 20 % supplémentaire pour le président du directoire et 10 % pour les autres membres.

Les salariés vont-ils encore accepter longtemps de financer le train de vie des dirigeants qui les méprisent ?

### 163 000€ DE PROFIT CHAQUE JOUR !

L'année 2025 a vu la poursuite du plan stratégique de F.CHEHADY marquée par la fermeture de 21 agences et la suppression de 31 postes. Avec 59,4 M€ de résultat net en 2025, la CELC se rapproche de ses records historiques de profits. L'expertise menée par le cabinet SECAFI, et présentée en CSE extra le 17 juin, met en avant la solidité de l'entreprise : malgré une hausse du coût du risque et des défaillances d'entreprises, le ratio de solvabilité CET1 s'élève à 19,5%, largement au-dessus du niveau réglementaire.

### LES GRANDS PERDANTS : LES SALARIÉS

• Avec 53 postes vacants quotidiennement dans le réseau commercial, soit 6% des effectifs, les conditions de travail ont continué de se dégrader. En plus de ces vacances de postes, il faut rajouter les absences pour maladie, le temps accordé par chaque collègue à la formation des nouveaux entrants. Le sous-effectif et le travail dans l'urgence sont devenus la norme. L'insatisfaction et les incivilités des clients en sont les conséquences, et ce sont les salariés qui en sont les premières victimes.

• Avec un intéressement en baisse de 600 000€ pour 17 millions de profits supplémentaires, la redistribution des richesses au sein de la CELC devient de plus en plus inéquitable. Malgré les annonces de F.CHEHADY concernant un sur intéressement et l'abondement de 1200€

brut signé par SUD-Solidaires, le compte n'y est pas. A cela s'ajoutent les salaires moyens les plus bas des Caisses d'Épargne, reflet d'une politique RH totalement déconnectée de la réalité.

- La CELC a déboursé 280 000€ en 2025 pour 40 clauses de non concurrence activées (soit 7000€ par clause) ! On croit rêver ! La CELC paye pendant deux ans des indemnités de clause de non-concurrence à des salariés ayant quitté l'entreprise alors qu'elle refuse des augmentations de salaire à ceux qui restent. Pour SUD-Solidaires, il est urgent de stopper cette politique RH et de réallouer cette somme aux salaires des collègues toujours en poste.
- L'entreprise a provisionné 2,4M€ pour financer de possibles litiges sociaux, conséquence directe des licenciements à la CELC. Une somme colossale ! Ne serait-ce pas le stigmate d'une politique managériale en échec, compte tenu du volume alarmant des départs et de la multiplication des contentieux ?

La direction ferait-elle du départ de l'entreprise le seul plan de carrière vraiment rémunérateur ?

**LA CELC EST EN TRÈS BONNE SANTÉ FINANCIÈRE,  
CONTRAIREMENT A SES SALARIÉS !  
IMPOSONS UN PARTAGE DES RICHESSES ET VITE !**

### Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUE, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMIRE, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSULT, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS



### Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE  
Section Loire-Centre  
2, rue Lavoisier 45140 Ingré  
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29  
Code courrier PSX45  
sudcelc@sudbpce.com